

# Vétérinaires : une nouvelle base de données pour la pharmacovigilance



© 2022 Les Echos Publishing

Créée par le nouveau règlement européen n° 2019/6 du 11 décembre 2018 sur les médicaments vétérinaires, l'Eudravigilance Veterinary permettra de recevoir l'ensemble des déclarations d'évènements indésirables présumés survenus chez les animaux suite à l'utilisation de médicaments autorisés en médecine vétérinaire ou humaine et chez l'homme suite à l'utilisation de médicaments vétérinaires autorisés dans au moins un pays de l'Union européenne. De nouvelles fonctionnalités devraient être développées d'ici 2 ans pour connaître l'incidence des évènements indésirables.

## Les données seront accessibles au public

L'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) a participé au groupe de travail pour la production de cette base de données gérée par l'Agence européenne des médicaments (EMA). Elle va permettre d'enregistrer en continu les informations sur les effets indésirables dans la base de données alors qu'auparavant, les titulaires d'autorisations de mise sur le marché (AMM) de médicaments vétérinaires devaient soumettre à l'Agence européenne des médicaments une évaluation de leurs médicaments périodiquement via des rapports. Les

informations en la matière seront accessibles au public.

© 2022 Les Echos Publishing